

RAPPORT et COMPTE RENDU du Comité des Fêtes.

Le MAIRE. - La parole est à M. GALLARD, Président du Comité des Fêtes.

M. GALLARD. - ~~Monsieur~~ Le MAIRE, Chers Collègues,

Avant de vous faire un bref exposé de la situation financière du Comité des Fêtes, permettez-moi d'adresser en votre nom et au nom de tous les Membres du nouveau Comité, nos vifs remerciements et nos chaleureuses félicitations à tous ceux et à toutes celles qui ont, avec tant de dévouement et tant de délicatesse, prêté leur précieux concours à la réussite des réceptions et des fêtes organisées par la Municipalité au cours de l'année 1961 et qui nous ont mérité que des éloges de la part de nos hôtes et de nos invités.

Permettez-moi, Chers Collègues, de citer ici Mesdemoiselles RICARD et GASTRIN, Madame BIBERON les principales animatrices de nos réceptions.

Nous comptons sur tous et sur toutes pour nous aider comme par le passé, dans notre tâche et nous leur disons MERCI d'avance.

Après quoi M. ATECTAM, Trésorier dudit Comité donne lecture du rapport financier.

Le Maire tient à signaler que ce Comité ne vit que de la subvention qui lui est allouée par la Commune. Il fait ressortir que l'année dernière la Municipalité a beaucoup dépensé car elle a beaucoup reçu.

Il ajoute que ce chapitre du budget est grevé par les frais considérables de l'Arbre de Noël. Tous les ans les dépenses augmentent car le nombre de bénéficiaires s'accroît dans des proportions importantes.

Il faudra que le Conseil délibère sur cette question car nous avons noté les dangers que présentent ces arbres de Noël. peut être pourrait-on préférer l'organisation de colis de Noël à des familles nécessiteuses. (Plusieurs Conseillers approuvent).

Pour permettre au Comité des Fêtes de faire face à ses obligations le Maire se propose de prévoir une subvention complémentaire au prochain budget.

LE MAIRE. - Messieurs, vous avez entendu les rapports du Président et du Trésorier du Comité des Fêtes, je vous demande d'approuver les comptes qui vous sont soumis et qui présentent un solde créditeur de 190.554 F.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE donne la parole à M. PARIS

M. PARIS. - Mes chers collègues, le Maire vient de proposer que le nom de "NICE" soit donné à une rue de Saint-Denis, à l'occasion des fêtes du jumelage, puisque le terre-plein qui se trouve entre la route littorale et la mer n'a pu être encore attribuée à la Commune.

Je propose, à mon tour, que la rue de l'Embarcadère soit choisie pour recevoir cette dénomination. Avec la Résidence du Barachois débouchant sur la Place de la Préfecture qui est si belle maintenant, ce choix me paraît heureux.

LE MAIRE. - Messieurs, vous avez entendu la proposition de M. PARIS, qu'en pensez-vous?

Après échange de vues, le Conseil, moins la voix de M. VERGOZ qui s'est abstenu par principe étant hostile au changement des noms de rues, est unanime pour que le nom de "NICE", soit donné à la rue de l'Embarcadère.

Sur la demande du Maire le Conseil consent à examiner une question non portée à l'ordre du jour et qui s'avère urgente.

LE MAIRE. - Il s'agit d'approuver une dépense de CINQ CENT TRENTE HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS (538.670 F) qui a été faite en 1961 pour l'habillement et l'équipement des musiciens. Cette somme est due à M. AMODE MOUSSA qui a fourni les diverses marchandises figurant sur la facture qui a été remise au Service de la Comptabilité.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
Saint-Denis le 19 juin 1962  
Le Préfet  
Si que - Perreau Pradier